

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Bernardin-Hamann le lundi 12 septembre 2022, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

**Lot 6 446 572 du cadastre du Québec (6<sup>e</sup> Rang)**

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La création de deux lots desservis par les services l'aqueduc et d'égouts d'une largeur respective de 50.63 mètres et de 60.77 mètres alors que l'article 5.3.4 du règlement de lotissement prescrit une largeur maximale 38.1 mètres pour un nouveau lot.

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 9 septembre 2022, 16h30 par les moyens suivants :**

par courriel :  
[urbanisme@adstock.ca](mailto:urbanisme@adstock.ca)

par courrier :  
À l'attention de M. Jérôme Grondin  
35, rue Principale Ouest  
Adstock (QC)  
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 25 août 2022.

La directrice générale,

*(Signé)*

---

Julie Lemelin

